



1, rue Sully Brunet
97470 Saint-Benoît
Tél. 02 62 92 97 77
Fax. 02 62 92 97 78
contact@irtsreunion.fr
www.irtsreunion.fr



DIRECTION

Charte des Valeurs

Adhérent à l'UNAFORIS ⁽¹⁾, réseau unique des établissements de formation en action sociale et en santé, l'IRTS de la Réunion, par validation de son Conseil d'Administration, décide de faire sien le préambule des statuts de ce réseau.

A ce titre, il acte le fait que la charte des valeurs de l'IRTS reprend le texte de ce préambule.

L'IRTS de la Réunion adhère aux valeurs et principes ci-dessous exposés :

Le travail social et plus largement l'intervention sociale sont des composants essentiels du développement humain. Le développement est économique et social.

La déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (O.I.T) à Philadelphie, a ouvert la voie dès 1944, en affirmant que le but central de toute politique nationale et internationale doit viser à instaurer les conditions pour que chaque être humain sans aucune discrimination puisse poursuivre son développement matériel et spirituel, dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales.

Le secteur social est un acteur économique important par les moyens humains et financiers qu'il mobilise. Sa finalité est de permettre à chacun de construire sa place de citoyen dans notre société, de voir reconnue sa dignité et de lutter contre les conséquences des inégalités et des aléas de la vie. Ainsi, nous réaffirmons sa fonction émancipatrice.

C'est dans ce sens que nous, IRTS de la Réunion, concevons les valeurs et les principes qui fondent nos missions de développement social et de santé au sens de l'Organisation Mondiale de la Santé : « état de complet bien être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». Nous oeuvrons principalement par la formation, l'animation et la recherche. Le travail social et en général l'action sociale requièrent des dispositifs de formation et de qualification spécifiques que nous assurons.

CES VALEURS NOUS CONDUISENT A :

- Une approche du travail social ayant pour but de :
 - . Promouvoir, maintenir, restaurer le lien social ;
 - . Contribuer à la réduction des inégalités ;
 - . Promouvoir la non-discrimination ;
 - . Favoriser l'autonomie, la promotion des potentialités des personnes et des groupes auprès desquels interviennent les travailleurs sociaux.

⁽¹⁾ Union Nationale des Associations de Formation et de Recherche en Intervention Sociale

*"Nos formations initiales sont financées par le Fonds Social Européen et la Région Réunion pour le public demandeur d'emploi et étudiant.
L'Union Européenne et la Région Réunion investissent dans votre avenir"*



- Une conception de la laïcité fondée sur le respect des personnes dans la diversité de leurs origines, de leurs cultures, de leurs engagements et sur le respect du débat public.
- La défense du droit à la formation tout au long de la vie, la promotion sociale par la construction de parcours de qualification de tous niveaux, et l'évolution d'un métier à un autre.

CES VALEURS SE TRADUISENT PAR LES PRINCIPES D'ACTION SUIVANTS :

- Développer une mission de service public de formation dans un cadre international, européen, national et régional :
 - . contribuer aux politiques européennes, de l'Etat et des collectivités territoriales notamment par l'étude des besoins des territoires et des réponses à apporter ;
 - . avoir comme ambition permanente la qualité d'un service à développer pour les personnes en formation et répondre aux besoins de l'intervention sociale ;
 - . ancrer cette mission de service public dans le cadre de l'économie sociale dans un rôle d'acteur de propositions et de réalisations.

- Développer la professionnalisation des personnes en leur permettant de s'inscrire dans une culture professionnelle ouverte, en coopération avec d'autres intervenants sociaux :
 - . par la co-formation en alternance, centre de formation et sites qualifiants ;
 - . par le respect de l'application de la charte de l'alternance signée sur le département de la Réunion ;
 - . par des formations partagées transversales ;
 - . par l'appui sur l'expérience de chaque personne, en favorisant une position d'acteur de son projet et la maîtrise de son parcours de formation ;
 - . en inscrivant nos formations professionnelles dans les cadres de qualification reconnus aux plans international et européen (dans le cadre européen de l'enseignement professionnel supérieur et de la recherche en particulier).

- Renforcer un rapport de coopération avec les branches professionnelles et les collectivités territoriales employeurs de travailleurs sociaux :
 - . pour accompagner les évolutions qualitatives et quantitatives des besoins de qualification ;
 - . en développant des actions de formation continue et de Conseil.

- Promouvoir les centres de formation, lieux ressources, d'animation et de recherche :
 - . développer des pratiques de partenariat pluri institutionnel pour construire des actions dynamiques et des synergies associées ;
 - . développer des laboratoires de recherche interrégionaux ;
 - . ouvrir les centres de ressources aux professionnels ;
 - . contribuer à l'information, à l'animation, à la réflexion collective et aux débats professionnels, notamment par le moyen du « pôle ressources recherche » dit PREFAS (Pôle ressource régional de Recherche et d'Etudes pour la Formation et l'Action Sociale).

Tous les membres qui adhéreront à l'IRTS et tous les salariés s'engagent à respecter et à mettre en œuvre ces principes et ces valeurs.

Enfin, conformément à son projet stratégique, *Humanisme, Engagement, Altérité* sont les trois valeurs retenues qui constituent la signature de l'IRTS.

Fait à Saint Benoît, le 30 novembre 2011

Le Président,
Alain MOREAU

